

COMMENT UTILISER L'ÉNERGIE SOLAIRE EN BELGIQUE?

QUESTIONS FRÉQUENTES

[mise à jour : 08/2019]



Produire son électricité ou chauffer l'eau, voilà deux façons d'utiliser l'énergie solaire à la maison. Mais encore ?

En Belgique, une surface horizontale d'un mètre carré reçoit, par an, une quantité d'énergie solaire d'environ **1000 kWh** - soit l'équivalent de 100 litres de mazout ou de 100 m³ de gaz. À l'échelle du territoire belge, cela représente environ 50 fois la consommation énergétique nationale.

Le solaire pour chauffer l'eau

Un chauffe-eau solaire permet de pré-chauffer l'eau pendant toute l'année (même en hiver). Il couvre ainsi plus de la moitié des besoins en eau chaude du ménage. Pour un ménage de 3 à 4 personnes, il faudra prévoir une superficie de 4 m² pour le capteur et une capacité de 200 litres pour le réservoir (boiler). Ce système permet d'économiser environ 1600 kWh par an.

[La Wallonie octroie une prime de 750 à 4500€](#) (en fonction des revenus) à l'installation d'un chauffe-eau solaire.

[En Région bruxelloise la prime va de 2500 à 3500€](#) (dépend des revenus) pour les installations de max 4m².

Utilisez le [simulateur financier de l'APERe pour les chauffe-eau solaires](#) afin d'estimer la rentabilité d'une installation dans votre logement.

> Lire aussi : [Bien choisir son chauffe-eau pour économiser l'énergie](#)

Le solaire pour produire de l'électricité

Les panneaux photovoltaïques transforment directement la lumière en électricité. Avec le taux d'ensoleillement que l'on connaît en Belgique, les systèmes photovoltaïques ont une productivité moyenne 100 à 200 kWh/m²/an. Autrement dit 10 m² de panneaux permettent de produire 1000 à 2000 kWh/an. Cela dépend du type de panneau : les monocristallins ont un meilleur rendement que les polycristallins.

En Wallonie, il n'y a plus de primes et plus de Certificats Verts pour les nouvelles installations.

A Bruxelles, il n'y a pas de prime mais les prosumers (qui sont à la fois producteurs et consommateurs d'électricité) reçoivent des [Certificats Verts](#) : 3 CV par 1000 kWh produits. Ils peuvent les revendre à un prix moyen de 90€.

Utilisez le [simulateur financier de l'APERe pour le photovoltaïque](#) afin d'estimer la rentabilité d'une installation dans votre logement.

> Lire aussi : [Est-ce encore rentable d'installer des panneaux photovoltaïques ?](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-utiliser-lenergie-solaire-en-belgique>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/energie-renouvelable>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/solaire>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[5] <https://energie.wallonie.be/fr/primes-habitation-a-partir-du-1er-juin-2019.html?IDC=9792>

[6] <https://environnement.brussels/thematiques/batiment/primes-et-incitants/les-primes-energie-en-2019/primes-c-chaleur/chauffe-eau>

[7] <http://sif.apere.org/>

[8] <http://www.ecoconso.be/fr/content/bien-choisir-son-chauffe-eau-pour-economiser-lenergie>

[9] <http://www.environnement.brussels/thematiques/energie/lenergie-verte/certificats-verts>

[10] <http://www.apere.org/node/164>

[11] <http://www.ecoconso.be/fr/content/est-ce-rentable-dinstaller-des-panneaux-photovoltaïques>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

